L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 165. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 5 MAI, 1828. Vol. I

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille devront en prévenir l'Editeur, ou leurs correspondants : les abonnés de la ville le mois, et ceux de la campagne d'avance. On continuera à envoyer à ceux qui ne feraient pas leur intention de cesser, et ils seront traités comme abonnés.

Les [illegible] payeront une piastre pour la première [illegible] et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Therence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Etats-Unis d'Amérique.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas [illegible] est prêt maintenant pour prendre un chargement, au haut de et en prendra aussi au bas du fleuve, si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible]aily, maintenant à prendre charge à la cour, pouvant recevoir 300 balles ou l'équivalent, fret et passage incessamment. S'adresser à

5 fév JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick-goëlette voilier, doublé et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Choate, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser a

STETSON & AVERY,
5 fév No. 16 rue Bienville

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser a bord ou a

17 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire MITTY, capitaine Kitson, prenant maintenant charge au haut de la riviere, et a son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser a

JOSEPH P. PRYSON.
17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la cote, et peut prendre encore 100 boucauds a fret, si l'on se présente immediatement—pour le fret ou passage, s'adresser a

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Chaubill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-a-vis la rue St. Louis ou a

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé se partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser a

STETSON & AVERY.
18 Dec. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK.

☞ La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, capt. Rathbone.

Le navire TALMA, capt. Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York est fixée aux 1er et 15 de chaque mois.

25 oct Foster & Hutton.

On pourrait avoir quelques tonneaux de fretin s'adresser a W. W. CALDWELL

[illegible] offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du [illegible] consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barege Rubans de Taffas noir, et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE junr
3 Déc.

500 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés aux différentes habitations, à vendre par

4 dec. G. Legendr

Europe.

POUR LE HAVRE.

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.

Le brick EDWARD, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement ; pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, au bout du Marché aux Légumes, ou à

6 février WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des emmenagemens superbes, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire-goëlette voilier MERIDIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt a prendre un chargement pour un desdits ports. S'adresser au capt. a bord ou a

17 déc. JULES LE BLANC.
No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et bon voilier EDWARD DOWNES, capitaine Punly, sera prêt a prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

JOHN HAGAN & Co.
17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. 1. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en septembre dernier; il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Pointe-Coupée et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux emmenagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermediaires.*

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, e partira tous les Mardis a 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er, 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord.

17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à midi. Le frêt sera reçu au bassin à bord de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à

R. HUNT,
17 dec Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH, *Lausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres établissements,*

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept. *Joseph F. Baudac.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 94, près la rue de Conti.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussignés Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

1er mai JOHN HAGAN & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarissa Tregue, femme de Théodore Tregue, contre *Théodore Tregue son mari,*

SUR motion de P. A. Cuvillier, Esqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que le douaire de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 26 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens existe dès ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformement à la loi. Et la Cour étant depluis satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant : et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont aussi compris, savoir : Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt arpens de profondeur, un nègre nommé Alexis, une négresse nommée Marianne avec sa fille appelée Louise, un cheval bai, et un taureau avec un bouvillon. Et depluis il est ordonné que le défendeur paie les frais*

4 Février 1828.

(Signe) JOSHUA LEWIS
Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

**Lesquels frais se montent à la somme de trente piastres 62½ cents, sans compter les honoraires du greffier.*

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace 1828.

N. FARRIE, dép. greffier.

Esclave en maronnage.

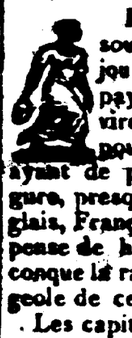

EST partie maronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse créole de ce pays, nommée *Celestine*, âgée d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 3 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites taches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou à la geole de cette ville.

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALE,
rue du Quartier, entre Condé et Royale.
15 avril—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. RENOU, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Formento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et aromatiques sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les bains est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient désormais ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains,	$16	"
" " 6	" 9	"
" " 1	" 1	50
La journée d'un nègre dans l'hopital est	1	"

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des retentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine
30 barils farine de bled Saramin, fraîche
20 fréquins beurre
20 barils cidre de New-Ark
50 barils farine fraiche
3 pipes eau-de-vie de France
Une caisse violons
Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

Pensionnat pour les jeunes Demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mademoiselle Bouchet pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;
L'Ecriture;
Grammaire;
Arithmétique;
Géographie, avec des cartes et des globes,
Histoire ancienne et moderne;
La Mytologie;
Les belles Lettres;
Le Dessin;
La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale.

1 Avril

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 FEV. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

F. GARDERE,
7 Fév. 6 *Trésorier de l'Etat.*

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CARROSSIER ; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues du Maine, et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour toutes les parties en bois, il entreprendra des répartions de tout genre.

12 Jan R. A. COOKE.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux dameajeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse passé.
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.
Grils pour bateaux à vapeur, Chaînes, rêtes et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jartes de confitures en boites étamines et dorées, 4 do. rozeat plané ; à vendre par

R. HODGE, Jr.
Dec 18.

BEURRE frais—38 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et à vendre par

27 nov. W. D. ROLLER, nlle. Levée

TABAC, &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,
25 boites do. do.
260 [illegible] savon,
5 boucauds Rum quatrième preuve,
40 balles [illegible] coton et à bord de Whitehaven, [illegible] ; 25 ballots brodequins et souliers, à vendre par

N. MERRITT,
dec 20. No. 36 rue du Magasin.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets "verdegris" de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 dd. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CUSELL, LERASSIER & KILSHAW.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Arancel general para las aduanas de los Estados-Unidos Megicanos. Prix : $2 50.

CH. JOURDAN & Co.
21 fév libraires, rues Royale et Ste. Anne

A VENDRE par F. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anizette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, do. aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

College Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les [illegible] qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront sûrement appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—La salubrité du lieu considérée par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des miasmes délétères qui, dans certaines saisons, exercent de si funestes ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elles présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et il craindrait manquer à la reconnaissance en ne saisissant pas cette occasion de leur offrir ses remerciemens.

M. Guillot, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'abord ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. [illegible] Pillé et d'autres citoyens [illegible] ville.

Considérant combien il est difficile de trouver à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement.

3 mars.

E. DEBREGUE,
Successeur de J. Gabaroche,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que son ancienne clientèle, en s'adressant à lui, aura lieu d'être satisfaite. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel chapelier en ville.

Son magasin est rue St. Pierre, entre Chartres et Levee, au deuxième qu'occupait Mr. J. Gelpanche, No. 23.

7 mars.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y precios [illegible] venden en casa de E. DEBREGUE, en la calle de San Pedro, Plaza de Armas [illegible] 23.

10 abril

JEAN DE CORRES, Docteur en médecine et en chirurgie, des Facultés de Madrid, de Barcelone, ex-membre résidant de la ci-devant école et société médicale d'émulation de Bordeaux, &c. &c. Les galeriens autorisés pour exercer en tout l'Etat de la Louisiane, a l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans qu'il a fixé sa demeure au coin de la rue Conde et du Maine, vis-à-vis la Pharmacie de MM. Coiet & Co.

Il se fait un devoir d'avertir le public, qu'ayant perfectionné son éducation médicale dans les écoles, et hôpitaux de France ; il en possède l'idiôme, presque aussi bien que sa langue natale, et l'Anglais autant qu'il en faut pour être utile aux individus malades de toutes les nations auxquels cette dernière langue est plus familière.

15 avril

AVIS.—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelles qu'elles puissent être, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point du tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

FOURNIER.
Rue Bourbon, entre St. Pierre et Orléans
27 fév N°. 199 chez M. Grivier.

LES soussignés viennent de recevoir par la Zilia de Bordeaux, 200 rames papier écolier dit aux armes. Ce papier a droit au Drawback.

31 mars. CHS. JOURDAN & Co.